

SPÉCIAL CPE

SOMMAIRE

p. 1 : Edito

p. 2 : Elections professionnelles

p. 3 : Droits des personnels

p. 4 : STAGE SPECIAL CPE

le 10 MAI à Blois :

Inscrivez-vous au plus tard le
10 avril !

Comment débiter autrement que par des remerciements chaleureux ? Un grand merci à tous ceux qui ont renouvelé leur confiance au SNES-FSU, et l'ont rendu à nouveau majoritaire dans notre académie pour notre catégorie. C'est une grande joie pour nous, mais aussi une grande responsabilité, celle d'être présents à vos côtés pour continuer à affirmer notre identité professionnelle, nos valeurs, dans un contexte de plus en plus difficile.

Ces élections étaient un vrai enjeu, vu le mode de scrutin imposé. Malgré une chute de la participation, le SNES et la FSU en sortent renforcés, au niveau national comme académique. Conçu pour affaiblir la FSU, ce scrutin n'a pas eu les effets escomptés par le ministère.

Dans un contexte de crise économique, dont les salariés sont les vic-

times et non les responsables, il est important de manifester par tous les moyens notre résistance aux politiques actuelles. Pourquoi faudrait-il que les peuples paient des dettes creusées sciemment par les décideurs gouvernementaux, au nom des profits d'une minorité ? Pourquoi la baisse du pouvoir d'achat ne touche-t-elle jamais les 5% les plus riches ? Alors que ceux-ci vont continuer de recevoir leurs cadeaux fiscaux, la hausse de la TVA vient encore de grever de 5 à 20 euros mensuels nos salaires basés sur un point d'indice inchangé depuis 2 ans !

L'instauration d'un délai de carence, la réforme de l'évaluation, les fonctionnaires uniquement vus comme la cause de tous les maux, les baisses de postes en proportion moins importante dans l'enseignement privé, tout ceci doit être pensé et vu comme un ensemble et non pas comme des mesures sans cohérence : la volonté de l'Etat de se désengager d'un certain nombre de missions, sous le faux prétexte que le privé coûterait moins cher et serait plus efficace.

Les CPE sont évidemment touchés par toutes ces mesures, d'autant plus parce qu'ils n'ont pas la possibilité de participer à la course de fond aux heures supplémentaires, qui consiste à devoir travailler plus d'année en année pour maintenir à minima son niveau de vie.

En ce qui concerne la réforme de l'évaluation, nous savons toutes et tous à quel point il est difficile parfois d'affirmer et de faire vivre nos missions dans certains établissements. Avec cette réforme, des pans entiers de nos missions peuvent être transformés, déformés, voire supprimés, selon le contexte local. Nous sommes donc touchés par cette réforme, aussi bien dans sa mise en œuvre, que par ses conséquences sur nos métiers et sur notre rémunération. Financièrement, cette réforme rend plus difficile l'accès aux échelons supérieurs, touchant de plein fouet les milieux et fins de carrière.

A tout cela s'ajoutent de plus en plus de tâches chaque année, à accomplir avec de moins en moins de personnels, et une volonté accrue du ministère de contrôler et de former ses agents uniquement du point de vue de la mise en œuvre des réformes.

L'Education nationale se permet ainsi de demander de plus en plus à ses agents, en les payant de moins en moins !

Le SNES-FSU s'oppose fermement à toutes ces régressions. Il continuera, avec vous, à affirmer notre identité professionnelle, dont le suivi des élèves est un des pans majeurs.

Pour en discuter, nous vous invitons à un stage syndical le 10 mai à Blois (voir explications en page 4).

Olivier Lelarge, Responsable académique de la catégorie CPE

RETOUR SUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Sur le fond, l'organisation du vote électronique est un sabotage du ministère. Seule l'Education nationale a organisé un vote électronique, empêchant beaucoup de collègues de pouvoir s'exprimer. Le taux de participation est anormalement faible, y compris chez les CPE, puisqu'au niveau national, il est en baisse de près de 30 points.

Au niveau académique, la baisse est aussi très importante, passant de 85% de participation à 59%.

Néanmoins, dans ce contexte difficile d'élections, vous avez choisi les représentants du SNES-FSU à 42,09%, soit 3% de plus que lors des élections précédentes (4 sièges). Le SE-UNSA est en net recul, passant de 32,2% à 27,5% (2 sièges). SUD Education obtient 9,87% (1 siège), et le SGEN CFDT 9,44% (1 siège).

Vos élus SNES-FSU :

Hors classe : Bregeon Maryse (*Lycée P.L.Courier-Tours-37*) et Bedu François (*Lycée Henri Brisson-Vierzon-18*)

Classe normale :

Lelarge Olivier (*LP Jeannette Verdier-Montargis-45*)

Larchevêque Emmanuelle (*College Florimond Robertet-Brou-28*)

Bordat Virgile (*Collège Voltaire-St Florent sur Cher-18*)

Gardrat Aude (*Collège Lavoisier-Oucques-41*)

Gelin Maria (*Collège les Provinces-Blois-41*)

Debaecker-Zinani Virginie (*LP Beaugard-Château-Renault-37*)



Témoignage : les injonctions, c'est bien, la réalité, c'est mieux !

Travailler c'est bien, mais dans quelles conditions ??!!

Je suis arrivée il y a deux ans sur un poste à temps partagé entre deux établissements ruraux du Loir et Cher.

Après une visite d'un des deux établissements, le constat est clair et ma surprise grande, il n'y a tout simplement pas de bureau CPE, ma collègue me présente une vie scolaire dans un hall intitulé « salle multifonction » au-dessus de la porte. Dans ce hall se trouve un bureau commun aux assistants d'éducation, une étagère pour accueillir les cahiers d'appels des classes et des tables pour accueillir les élèves exclus ou retenus.

Cette situation n'est malheureusement pas unique mais questionne quant à notre métier. Quand la circulaire de 1982 nous parle de suivi des élèves, je m'interroge sur la faisabilité. Comment faire pour avoir un entretien confidentiel avec un élève dans un hall ?

Que dire des élèves qui rentrent pour venir chercher des cahiers d'appel ou les rendre ?

Cette situation est inadmissible et ne me permet pas de réaliser au mieux mon métier mais pourtant grâce à un sens aigu de l'adaptation, on le fait (entretien à l'infirmerie ou dans une salle de classe...)

On nous parle de suivre les élèves et de les écouter, on nous parle aussi d'accueil des parents, cependant les conditions minimales de décence et de respect pour les uns et les autres ne sont pas là. Comment réaliser un entretien avec un parent en difficultés, en y apportant toute l'attention, le sérieux, et l'engagement professionnel, quand tout ce qui est dit peut-être entendu dans le couloir à côté ?

L'institution nous demande pourtant de faire de plus en plus de tâches, qui ne relèvent souvent pas de nos missions, mais sans pour autant se demander si nous avons les conditions matérielles ou humaines de les réaliser.

Temps de travail, astreinte et permanence de sécurité

Textes de référence.

Logement : Code de l'éducation, partie réglementaire, livre IV, section 2, article 216-4 à 216-19.
Décret n°2002-1146 du 04 septembre 2001, relatif aux astreintes par NAS.

Temps de travail : Décret n°2000-815 du 25/08/2000 relatif à l'aménagement du temps de travail, modifié par le décret n° 2006-744 du 27 juin 2006

Arrêté du 4/09/2002 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, précisant le décret précité.

Tout d'abord, il convient de préciser que ces textes s'appliquent que l'on soit fonctionnaire **titulaire ou non titulaire**.

Temps de travail

Le temps de travail est de 35h toutes activités confondues, avec récupération possible des dépassements horaires concernant les CA, les conseil de classe etc..

Évidemment, surtout lorsqu'on est seul dans un établissement, cela est particulièrement ardu de faire respecter ces droits. Cependant, il convient de bien établir un emploi du temps clair dès la rentrée, le dépassement, s'il a lieu (et plutôt deux fois qu'une), doit être compris comme un investissement du CPE de par sa propre volonté, et non pas comme un dû à l'établissement, ce qui n'est pas toujours le cas. Une règle claire dès le départ permet d'éviter un certain nombre de difficultés.

Service de vacances

Le service de vacances, c'est S+1 (avec roulement éventuel entre les CPE, R-1, et une semaine de petites vacances. Qui doit se dérouler «dans le cadre de leurs missions ». Concrètement, nous faire venir une semaine pour garder les murs ne rentre pas dans nos missions.

Attention, il convient de ne pas confondre les astreintes de sécurité liées à la jouissance d'un logement par NAS, et le service de vacances lié aux missions.

Logement et permanence de sécurité

Les seules astreintes possibles le sont quand le logement est occupé par NAS (nécessité absolue de service).

Cette permanence peut être mise en place pour les nuits, les jours fériés et les fins de semaine, et les vacances, et a pour objet d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Le temps d'intervention donne lieu à une récupération majorée (x 1,5).

Cette permanence concerne l'ensemble des personnels logés par NAS, quelle que soit leur fonction, puisque cette permanence n'est pas liée à la fonction !

Dérogation

Une dérogation peut être demandée à l'autorité académique afin de ne pas occuper un logement. Ces dérogations sont, dans notre académie, (trop) facilement accordées à Orléans-Tours, générant des conflits quand l'établissement a un internat mais que les personnels de direction et de gestion refusent de s'occuper de l'internat, sous prétexte qu'ils n'occupent pas leur logement.

La dérogation n'entraîne pas l'abolition des obligations liées au logement, tous doivent s'y soumettre.

Invitation au stage CPE du SNES-FSU : à Blois le jeudi 10 mai 2012

Régulièrement, le SNES-FSU organise un stage syndical CPE dans l'académie. L'an passé, nous avons fait le choix d'après-midi. Cette année, nous revenons à la classique mais néanmoins appréciée journée.

Ce stage se déroulera à Blois, zone centrale de notre grande académie.

Thème : *Quelles évolutions pour la profession de CPE ? (le métier, l'évaluation, rémunération, les Environnements Numériques de Travail).*

Programme :

- *Métier : nouvelles pratiques, nouveaux CPE ?*
- *Evolution de l'évaluation, quelles conséquences pour les CPE ?*
- *Rémunération ; quelles revendications ?*
- *Les ENT (environnement numérique de travail) et les fichiers : Quels dangers ? Quels droits ? Quelles modifications de pratiques ?*

Horaires: de 09h00 (accueil café) à 16h30.

Rappel : *Vous devez poser votre autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement un mois à l'avance, soit le 10 avril dernier délai.*

Inscription par courriel ou en renvoyant ce coupon (s3orl@snes.edu ; 9, rue du faubourg St Jean 45000 Orléans.

.....
Nom.....Prénom.....Etablissement.....

Ville.....Courriel.....Tel.....

Déjeunera le midi au lycée : oui non.

Dernière minute...

Nouveau barème pour les postes de CPE : attention danger !

L'an passé, un barème avait défini des critères objectifs définissant l'attribution des postes de CPE. Un redéploiement de 4 postes avait eu lieu. Cette année, nous avons vu arriver de nouveaux groupes de travail, ajoutant un nouveau critère pour les CPE (comme pour les AED): **le critère de la taille physique des établissements.**

Nous avons dénoncé la curieuse conception du métier de CPE que sous-entend l'introduction d'un tel critère. Si une part de nos missions consiste à assurer la sécurité en organisant la surveillance, ce ne sont pas des missions de surveillance proprement dites. Nous avons dénoncé cette vision fautive du métier, vision approuvée par le SE-UNSA. Ces critères vont entraîner un **redéploiement sans précédent**, une vingtaine de postes, dans un mouvement de fermetures dans les lycées, et d'ouverture dans les collèges, avec de nombreux risques de cartes scolaires, et de situations dramatiques pour les collègues. Si nous ne pouvons pas nier les besoins importants de postes dans les collèges, nous ne pouvons que dénoncer la logique qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul !

Nous invitons les collègues touchés à se mobiliser et à contacter le SNES.